



COMMISSION GESTION DES COMPÉTITIONS ET CONTENTIEUX

RÉUNION DU 10 MAI 2017

N° 10

Président : J. Desfontaine

Présents : R. Moniez - J. Lecoutre - JJ Fixard - C Delater – C Devos

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du DMN dans un délai de 10 jours à compter de la notification officielle de la décision concernée (Article 62 des RG du DMN accompagnées des frais de dossier d'appel juridique prévus au barème financier .

JOURNÉE DU 1^{er} AVRIL 2017

Seniors Excellence

Match n°18679950 SC BOURBOURG 1 - FCD MALO 2

Participation à la rencontre du joueur lic. 1946827702 du FCD MALO qui était suspendu.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du FCD MALO 2 et inflige un match de suspension supplémentaire au joueur.

Homologation

SC BOURBOURG 1 3 buts 3 points

FCD MALO 2 0 but - 1 point par pénalité

- Amende de 50 € au club du FCD MALO.

JOURNÉE DU 9 AVRIL 2017

Seniors 1^{ère} Division B

Match n° 18680222 SC BOURBOURG 2 - FC STEENE 1

Réserve Technique.

L'arbitre central refuse un but valable à la 75^{ème} minute, non signalé par l'assistant, deuxième but refusé à la 80^{ème} minute non signalé par l'assistant. M. l'arbitre a dit à l'assistant de STEENE qu'il était 20 mètres derrière à chaque action et de ce fait.

- Réserves confirmées, appuyées.

- Après l'avis de la CAMN, ces réserves sont irrecevables car il s'agit de fait de jeu et non d'une faute technique.

- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation

SC BOURBOURG 2 3 buts 3 points

FC STEENE 1 2 buts 0 point

- Droits confisqués au club de STEENE.

Seniors 2^{ème} Division B

Match n° 18680482 US HONDSCHOOTE 1 - JS GHYVELDE 3

Réserves de M. LOUMI Ludovic lic. 1986837288 capitaine de l'US HONDSCHOOTE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de la JS GHYVELDE, des joueurs du club de GHYVELDE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserves confirmées, non appuyées, irrecevables.
- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation

US HONDSCHOOTE 1 1 but 1 point

JS GHYVELDE 3 1 but 1 point

- Amende de 25 € au club d' HONDSCHOOTE.

Seniors 4^{ème} Division D

Match n° 18877548 BAVINCHOVE/CASSEL 3 - MERRIS ENT FC 2

Participation à la rencontre du joueur lic. 1986829538 de l'Ent FC MERRIS qui était suspendu.

La commission donne match perdu à l'équipe de l'Ent. FC MERRIS par pénalité et inflige un match de suspension supplémentaire a/c du 17/04/2017 au joueur concerné.

Homologation

BAVINCHOVE/CASSEL 3 3 buts 3 points

MERRIS Ent FC 2 0 but - 1 point par pénalité

- Amende de 50 € au club de MERRIS Ent FC.

JOURNÉE DU 15 AVRIL 2017

Seniors 3^{ème} Division B

Match n° 18680718 O GRANDE SYNTHE 3 - FC CRAYWICK 1

Réserves de M. DECLERCK Benjamin lic.1996835741 capitaine du club du FC CRAYWICK sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'O GRANDE SYNTHE : des joueurs du club sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserves non confirmées, non appuyées, irrecevables.
- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation

O GRANDE SYNTHE 3 11 buts 3 points

FC CRAYWICK 1 0 but 0 point

- Amende de 25 € au club du FC CRAYWICK.

JOURNÉE DU 16 AVRIL 2017

Seniors 1^{ère} Division A

Match n° 18680059 US ARMBOUTS CAPPEL 1 - US ARNEKE 2

Réserves de M. CLOUTIER Grégory lic. 1986828598 capitaine de l'US ARMBOUTS CAPPEL sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club d'ARNEKE. Des joueurs du club d'ARNEKE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserves non confirmées, non appuyées, irrecevables.
- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation

US ARMBOUTS CAPPEL 1 3 buts 1 point

US ARNEKE 2 3 buts 1 point

- Amende de 25 € au club d'ARMBOUTS CAPPEL.

Seniors 3^{ème} Division C

Match n° 18679267 CO QUAEDYPRE 2 - US ESQUELBECQ 4

1) Réserves de M. PACCOU Maxence lic. 2544338852 capitaine de l'US ESQUELBECQ sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de QUAEDYPRE, des joueurs du club de QUAEDYPRE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserves non confirmées, non appuyées, irrecevables.
- Amende de 25 € au club d'ESQUELBECQ.

2) Réserves de M. RENAUX Julien lic.1931196842 capitaine du club de QUAEDYPRE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'US ESQUELBECQ, des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserves confirmées, appuyées, recevables.
- Après avoir vérifié les feuilles de l'équipe 1 d'ESQUELBECQ Seniors PH A du 9/4/2017 :
 - US ESQUELBECQ 1 – OUTREAU
- et du match 2^{ème} Division B du 9/4/2017 :
 - US ESQUELBECQ 3 – USCC ST POL 2

L'équipe 2 ayant joué le 15/04/2017 en coupe Défissport contre GHYVELDE.

- Après vérification, aucune infraction constatée.

- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation

CO QUAEDYPRE 2 0 but 0 point

US ESQUELBECQ 4 1 but 3 points

- Droits confisqués au club de QUAEDYPRE.

Seniors 3^{ème} Division C

Match n° 18679272 US STEENVOORDE 3 - US CAPPELLE 2

- Non utilisation de la FMI.

La commission prend connaissance des rapports des 2 dirigeants et de l'arbitre, la synchronisation a été effectuée trop tardivement, donc inapplicable.

La commission décide d'appliquer les sanctions de l'article 18/14 des règlements du DMN et inflige une amende de 80 € et une sanction sportive de retrait d'un point avec sursis à l'équipe de STEENVOORDE 3.

Homologation

US STEENVOORDE 3 12 buts 3 points

US CAPPELLE 2 0 but 0 point

Seniors 3^{ème} Division A

Match n° 18680557 ST POL US CC 3 - US WARHEM 2

1) Réserves de M. SPRIET Charles lic. 1920618260 capitaine du club de l'US WARHEM sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de ST POL USCC, certains joueurs de ST POL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserves non confirmées, non appuyées, irrecevables.

2) Réserves de M. OUDAKHOUCHE Aziz lic. 1986839228 capitaine du club de ST POL USCC la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de WARHEM, des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserves non confirmées, non appuyées, irrecevables.
- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation

ST POL USCC 3 1 but 0 point

US WARHEM 2 3 buts 3 points

- Amende de 25 € au club de l' US CC ST POL.

- Amende de 25 € au club de l' US WARHEM.

JOURNÉE DU 23 AVRIL 2017

Seniors 1^{ère} Division A

Match n° 18680092 AS STEENVOORDE 2 - DUNKERQUE SUD 2

M. DEQUEKER Matthieu lic. 1931240686 capitaine du club de l'AS STEENVOORDE, formule des réserves sur le nombre de joueurs (maximum 3 joueurs) ayant participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure, étant dans les 5 dernières du championnat.

- Réserves confirmées, appuyées, recevables.

- Après avoir vérifié toutes les feuilles de match de l'équipe de DUNKERQUE SUD 1 (championnat et coupes) : aucune infraction constatée.

- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation

AS STEENVOORDE 2 2 buts 2 points

DUNKERQUE SUD 2 2 buts 2 points

- Droits confisqués au club de STEENVOORDE.

Seniors 3^{ème} Division C

Match n° 18679303 US WALLON CAPPEL 1 - AS STEENVOORDE 4

Réserves de M. BOLLIER Aurélien lic.1931204500 capitaine de club de WALLON CAPPEL sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de STEENVOORDE, des joueurs du club de l'AS STEENVOORDE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserves non confirmées, non appuyées, irrecevables.

- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation

US WALLON CAPPEL 1 3 buts 3 points

AS STEENVOORDE 4 2 buts 0 point

- Amende de 25 € au club de WALLON CAPPEL.

Seniors 3^{ème} Division C

Match n° 18679307 US GODEWAERSVELDE 1 - RC BERGUES 3

M. HENNEBELLE Frédéric lic.1931092065 capitaine du club de GODEWAERSVELDE formule des réserves pour le motif suivant : Participation au cours des 5 dernières journées de championnat de joueurs ayant plus de 10 matchs avec une équipe supérieure.

- Réserves confirmées, appuyées, irrecevables insuffisamment libellées.

- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation

US GODEWAERSVELDE 1 2 buts 0 point

RC BERGUES 3 3 buts 3 points

- Droits confisqués à GODEWAERSVELDE.

Seniors 1^{ère} Division A

Match n° 18680094 DUNK Gp AS USINES 1 - FC ROSENDAEL 1

Participation du joueur lic. 1916831917 qui était suspendu.

La commission donne match perdu par pénalité au club du FC ROSENDAEL et inflige un match de suspension supplémentaire au joueur concerné.

Homologation

DUNK Gp AS USINES 1 3 buts 3 points

FC ROSENDAEL 1 0 but - 1 point par pénalité

- Amende de 50 € au FC ROSENDAEL.

Seniors 2^{ème} Division B

Match n° 18680490 ASA GS 2 - ASC HOYMILLE 1

Participation à la rencontre du joueur lic. 1906846773 de l'ASAGS qui était suspendu.

La commission donne match perdu par pénalité à l'ASAGS 2 et inflige un match de suspension supplémentaire au joueur concerné.

Homologation

ASA GS 2 0 but - 1 point par pénalité

ASC HOMILLE 1 3 buts 3 points

- Amende de 50 € à l'ASA GS.

Seniors 3^{ème} Division A

Match n° 18680620 US DUNKERQUE 3 - GS AMAL 1

Participation à la rencontre du joueur lic.2546457722 qui était suspendu.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de GS AMAL 1 et inflige un match de suspension supplémentaire au joueur concerné.

Homologation

US DUNKERQUE 3 4 buts 3 points

GS AMAL 1 0 but - 1 point par pénalité

- Amende de 50 € à GS AMAL.

Seniors 4^{ème} Division G

Match n° 18877823 ASC HOYMILLE 2 - SMPS 4

Participation à la rencontre du joueur lic.2546118360 du SMPS qui était suspendu.

La commission donne match perdu par pénalité au club du SMPS et inflige un match de suspension supplémentaire au joueur concerné.

Homologation

ASC HOYMILLE 7 buts 3 points

SMPS 4 0 but - 1 point par pénalité

- Amende de 50 € au club du SMPS.

JOURNÉE DU 3 MAI 2017

Coupe Maritime U 18

Match n° 19339972 SC BOURBOURG 1 - O GRANDE SYNTHE 2

Réserves de M. BRAZY Thierry lic.2544591555 Dirigeant du club SC BOURBOURG sur la qualification et la participation de l'ensemble de joueurs de GRANDE SYNTHE pour le motif suivant : des joueurs de GRANDE SYNTHE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserves confirmées, appuyées, irrecevables.

Les U18 intègrent leur catégorie.

- Résultat acquis sur le terrain.

Homologation :

BOURBOURG 1 1 but

GRANDE SYNTHE 11 buts

- GRANDE SYNTHE qualifié pour le tour suivant.

- Droits confisqués au club de BOURBOURG.

Les membres de la commission licenciés dans un club ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes.

Le Président
J. DESFONTAINE

Le Secrétaire
R. MONIEZ